

La Tour du Pin, le 27 OCT. 2022

À l'attention de Mesdames  
et Messieurs les Conseillers  
communautaires suppléants

Nos réf. : MG/AA/PG/CM S-2022-1432  
Affaire suivie par : Cindy MONIN  
Service : DGA Ressources - Administration générale  
☎ 04 74 97 05 79 - ✉ conseil.communautaire@valsdu-dauphine.fr

P.J. : Ordre du jour et rapport de synthèse

*Objet : Convocation des Conseillers communautaires suppléants au Conseil  
communautaire du 03 novembre 2022*

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil communautaire de la  
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura lieu le :

**Jeudi 03 novembre 2022 à 18h30**

Ouverture des portes dès 18h00

Afin d'anticiper l'émargement

**Salle du Conseil communautaire  
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné  
22 rue de l'Hôtel de Ville  
LA TOUR DU PIN**

En qualité de conseiller communautaire suppléant, vous êtes cordialement invité(e), **en cas d'absence effective du conseiller communautaire titulaire**, à assister à cette réunion.

En outre, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et le rapport de synthèse.

Je me permets de vous rappeler qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut, le cas échéant, se faire remplacer temporairement par le conseiller communautaire suppléant de sa Commune, « dès lors que ce dernier en a avisé le Président de l'établissement public » (art. L. 5211-6 du CGCT). Si, un conseiller communautaire titulaire ne peut être remplacé par son suppléant lui-même empêché, le titulaire peut donner à un conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

De même, pour les conseillers des Communes n'ayant pas de conseiller communautaire suppléant, je vous rappelle qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom.

Je vous rappelle également la nécessité de respecter, lors de cette séance, les mesures barrières en vigueur : distanciation physique, nettoyage des mains au gel hydroalcoolique et nécessité de vous munir de votre propre stylo.

La séance sera également retransmise sur le site Internet des Vals du Dauphiné et YouTube.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



**Les Vals du Dauphiné, une collectivité responsable**  
Pensez environnement. N'imprimez ce mail que si c'est nécessaire.

La Présidente



Magali GUILLOT